



## Déclaration de la CGT Educ'action au Comité technique ministériel du 21 février 2019

Le projet de loi pour une école de la confiance a été adopté par les députés en première lecture le 19 février 2019.

Ce texte est emblématique d'une méthode de gouvernance du ministre.

Il a été initialement présenté aux organisations syndicales comme un véhicule législatif permettant de régler des problèmes épars sans lien entre eux.

À l'arrivée le puzzle prend forme, car beaucoup de mesures contenues dans ce texte et soutenues par le gouvernement se révèlent être structurantes pour notre École.

De nombreux articles ont été simplement présentés aux organisations syndicales et même pour certains, n'ont fait l'objet d'aucune discussion comme l'article 18 bis, inséré par le gouvernement, qui fait passer en catimini des compétences des conseils d'administration, des EPLE à la commission permanente.

Dès la présentation du projet de loi de *l'École de la confiance*, la CGT Educ'action a dénoncé la tentative du ministre d'institutionnaliser la mise au pas des personnels en limitant leur liberté d'expression.

Pire, des amendements, acceptés sinon suscités, par le gouvernement ont permis l'introduction de nouveaux dispositifs qui n'ont jamais été évalués et qui modifient en profondeur les structures de notre école.

Si nous actons le renoncement du ministre à fusionner les académies, nous demandons d'abandonner aussi la fusion des académies de Rouen et de Caen.

La CGT Educ'action dénonce aussi la tentative du ministre de bouleverser le cadre national de l'École en instaurant des Écoles du Socle de la maternelle au collège. Les pratiques du ministre contredisent son discours qui assurait vouloir expérimenter, évaluer puis décider.

Nous ne pouvons que constater que pour les rédacteurs et les contributeurs de la version de la loi adoptée à l'assemblée, l'École doit être avant tout un lieu de l'obéissance, du formatage au bénéfice d'une certaine vision de l'ordre républicain, de la défense de la Nation et de la formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise.

Même le traitement des rares mesures qui pourraient apparaître comme étant progressistes, comme la question de l'instruction obligatoire dès trois ans, nous interroge.

Si cela correspond à une revendication de la CGT Educ'action, nous constatons les conséquences de cette mesure sur les finances publiques des collectivités, puisqu'elle n'a pas été complétée par l'abrogation de la Loi Debré sur le financement des établissements privés, créant ainsi un effet d'aubaine pour les établissements privés sous contrat.

La généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, expérimentés depuis la rentrée 2018 dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap ne représente pas le progrès annoncé par le ministre.

Tout d'abord, ce dispositif permettra au ministère de l'Éducation de contrôler et de limiter la croissance du nombre d'AESH.

Alors que le ministre de l'Éducation déclare vouloir je cite "*valoriser ce métier et d'améliorer leurs conditions de travail afin de permettre une pleine participation aux équipes éducatives dans le suivi de la scolarisation*", les AESH sont maintenus dans une précarité dans laquelle toute revalorisation salariale, tout statut, toute perspective de titularisation, toute reconnaissance et amélioration des conditions de travail ont été éludées.

Si l'annonce de la mise en place à la rentrée 2019 d'un contrat uniformisé de 3 ans renouvelable une fois, avant d'atteindre enfin un CDI est une amélioration, cela ne permettra certainement pas à ces personnels de sortir de la précarité.

À l'ordre du jour de ce comité technique ministériel figure un décret relatif à la loi sur l'école de la confiance, concernant le pré recrutement d'enseignants par le biais de contrats d'assistants d'éducation. Les objectifs affichés par le ministre pour mettre en place ce dispositif sont louables, création d'un vivier de candidats dans les disciplines déficitaires et possibilité à des jeunes de milieux modestes d'accéder à des carrières enseignantes.

Dans la pratique les faits contredisent l'affichage gouvernemental, tout d'abord la décision du ministre de passer le concours de recrutement des enseignants en M2, va à l'encontre des deux objectifs précités, cela aura pour effet de réduire le vivier des candidats et rendra plus difficile l'accès à des carrières enseignantes pour des jeunes de milieux défavorisés.

Le dispositif qui nous est proposé ne corrige pas ce dernier effet, à la rentrée 2019, seuls 1500 contrats seront proposés et 3000 les rentrées suivantes. Tout d'abord, c'est comme le dit la ministre de l'Enseignement supérieur, le choix d'une carrière enseignant est d'abord une question de vocation nous ne comprenons pas pourquoi les jeunes de milieux modestes ne pourraient être enseignants que dans des disciplines déficitaires, puisque ce sont les seules matières qui feront l'objet de contrats d'AED dans le second degré.

Toutes les académies ne sont pas concernées non plus ce qui introduit un discriminant géographique, nous notons aussi que les lycées professionnels sont, pour l'instant, écartés du dispositif. Enfin, la CGT Educ'action est résolument opposée à l'utilisation de ces étudiants comme moyen d'enseignement la troisième année.

Que dire de la rémunération de 400 € à l'année, pour les tuteurs, qui ne prend absolument pas en compte la charge de travail qu'ils auront à assumer ?

La CGT Educ'action revendique un concours en L3 avec deux années de fonctionnaires stagiaires permettant la validation d'un Master.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à la mise en place de ce dispositif.

La CGT Educ'action considère que toutes les attaques portées par cette loi, conjuguée à une austérité budgétaire, sont d'une rare violence et qu'il y a urgence à construire une large mobilisation citoyenne pour s'y opposer.

La CGT, FO, Solidaires, l'UNEF et plusieurs syndicats lycéens, appellent les personnels à faire grève et à se mobiliser le 19 mars 2019 pour « *l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, pour l'égalité femmes-hommes et pour un véritable droit à l'éducation et à la formation* ».